



# Organisation territoriale de l'administration de l'État : point d'étape & Projet de circulaire «SIDSIC»

Paris, le 18 novembre 2015

Une réunion du groupe de travail du CSFPE consacré à la réforme territoriale de l'État s'est tenue ce mardi matin 17 novembre 2015. L'ordre du jour en était le suivant :

- point d'actualité sur la réforme de l'administration territoriale de l'État,
- calendrier des grandes étapes RH,
- suivi des engagements de la feuille de route accompagnement RH (circulaire ministérielle du 9 septembre 2015).

Le préfet Nevache a apporté quelques précisions sur les estimations d'agents concernés par des mobilités : 2 000 mobilités sont à prévoir dont 500 géographiques au lieu de 840 initialement estimés (les DRJSCS ne sont pas intégrées). Cette estimation repose sur les projets d'organigramme et ne sera définitive que fin décembre.

Pour les directions régionales, la totalité des postes d'encadrement supérieur devraient être publiée dans les prochains jours. Les nominations interviendront à compter de janvier 2016, date de création des nouvelles directions.

La CFDT a souligné que les différentes informations qui étaient données lors de cette réunion étaient soit floues, soit sur des périmètres variables, toutes imprécisions qui illustrent le flou vécu par les agents, source de leurs inquiétudes. Par ailleurs, alors que les chiffres sur la mobilité fonctionnelle sont en augmentation, les mesures d'accompagnement ne sont toujours pas complètement connues.

À l'issue de la réunion, les réponses n'étaient toujours pas plus précises. Le préfet Nevache s'est attaché à tenter de prouver que tout se passe bien et que le dialogue social local est satisfaisant. Constat que la CFDT, à l'écoute des équipes militantes locales, ne peut partager.

## **DDI : circulaire pour les agents des SIDSIC**

Mardi 17 novembre après-midi s'est tenue une réunion concernant les informaticiens des DDI et des modalités de gestion les concernant.

Les équipes informatiques des préfectures et des directions départementales interministérielles (DDI) ont été rassemblées au sein de services unifiés, les SIDSIC, placés

sous l'autorité des préfets de département, et par délégation, des secrétaires généraux de préfecture. Les SIDSIC ont été créés en 2011 afin de rendre cohérentes les organisations des services informatiques dans chaque département avec celle des services de l'État résultant de la réforme de l'administration territoriale de l'État (Réate).

Les SIDSIC ont vocation à assurer un soutien de premier niveau (assistance utilisateurs, installations et maintenance) sur le périmètre de la préfecture et des DDI et à mettre en œuvre les orientations nationales en matière de systèmes d'information, en particulier celles définies par la direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication (DINSIC).

Les SIDSIC au niveau national représentaient 1 138 emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La réunion a examiné le projet de circulaire qui doit paraître prochainement. Elle sera accompagnée d'une note « questions-réponses » afin de la rendre plus lisible par les agents.

Les services du Premier ministre ont globalement pris en compte les observations des organisations syndicales.

La circulaire apportera des précisions en termes de gestion en rappelant qu'il n'y a « *pas de changement de la position administrative des agents affectés en SIDSIC. Les agents, quel que soit leur ministère d'appartenance sont affectés en SIDSIC et ne changent pas de position administrative. Ils seront gérés par leur ministère d'origine* ».